

# **CENTRES AÉRÉS**

**Du 5 juillet 2010 au 20 août 2010**

**Du lundi au vendredi**

**Centres fermés le 14 juillet**

Madame, Monsieur,

Vous allez inscrire votre ou vos enfants dans nos accueils de loisirs. A cette occasion les élus et l'équipe pédagogique vous remercient de la confiance que vous leur accordez.

- ▶ **Les enfants âgés de 3 à 5 ans** seront accueillis uniquement en Formule 1 (F1) :  
(Pour les 3 ans, voir conditions avec la direction)

- à l'école **Maternelle René Char au Luc** pour les communes de **Cabasse, le Cannet, Flassans, Le Luc, Les Mayons et Le Thoronet**

- à l'école **Maternelle de Gonfaron** pour les communes de **Besse, Carnoules, Gonfaron, Pignans et Puget-Ville.**

- ▶ **Les enfants de 6 à 11 ans** seront accueillis **au quartier les Sigues** en limite de la Base de Loisirs du Luc en Provence. Deux formules vous sont proposées :

- **F1** : Les enfants viennent toute la journée du lundi au vendredi.

- **F2** : Les enfants campent 4 nuits du lundi au vendredi.

- **Il n'y aura pas de nuitée la semaine du 14 juillet**, mais des séjours peuvent être organisés, l'équipe de direction vous en informera.

**ATTENTION : Les Centres aérés seront fermés le 14 juillet 2010.**

**Nombre de places limité par semaine :**

- ▶ **55 places** pour le centre du Luc
- ▶ **55 places** pour le centre de Gonfaron
- ▶ **200 places** pour le centre aéré des Sigues

Les familles souhaitant obtenir une **aide financière** auprès des services sociaux, doivent se renseigner dès maintenant. **Les justificatifs de ces aides devront être fournis au plus tard le 16 Juin 2010.**

La CAF n'adressant plus systématiquement le quotient familial, vous devez le demander. Une déduction sera appliquée pour les familles en fonction du **quotient familial** (voir barème en page 2).

**LES INSCRIPTIONS SERONT CLOSES LE 16 JUIN 2010**

**Tout dossier incomplet sera refusé**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat de la Communauté de Communes "Cœur du Var - Plaine des Maures" **au 04.98.10.43.56.**

En vous renouvelant nos remerciements, nous vous prions, Madame, Monsieur, de bien vouloir croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Commission Sport-Jeunesse  
de la Communauté de Communes Cœur du Var  
**Patrick ASTESANA ■**

# CONDITIONS D'INSCRIPTION

## MODALITES D'INSCRIPTION :

Les représentants légaux des enfants doivent remplir et signer :

- ▶ **la fiche d'inscription** (à compléter soigneusement)
- ▶ **la fiche sanitaire**, qui nous aidera en cas de problème concernant votre enfant, et fournir une photocopie des vaccins
- ▶ **le règlement intérieur**

Vous devez également fournir :

- ▶ **un certificat médical** d'aptitude à la pratique des activités sportives et à la vie en collectivité
- ▶ **une assurance responsabilité civile obligatoire**. L'assurance extrascolaire est facultative, mais vivement conseillée.
- ▶ **Pour les enfants ayant fréquenté les Mini stages depuis octobre 2009, il ne sera pas nécessaire de fournir à nouveau le certificat médical et l'assurance de votre ou vos enfants.**
- ▶ Remettre la fiche du Trousseau le 1<sup>er</sup> jour du centre aéré, si l'enfant est inscrit en F2. N'hésitez pas à en faire des copies si l'enfant est inscrit plusieurs semaines.

**INFO :** La Communauté de Communes propose un barème d'aide aux familles en fonction de leur quotient familial. **Veillez vous munir de la notification lors de l'inscription.**

Montant du quotient familial	Déduction CAF par jour	Participation journalière des familles après déduction CAF	
		F1 (17 € par jour)	F2 (22 € par jour)
0 à 304 €	7 €	10 €	15 €
305 à 429 €	6 €	11 €	16 €
430 à 490 €	5 €	12 €	17 €
491 à 535 €	4 €	13 €	18 €
536 à 700 €	3 €	14 €	19 €
701 à 900 €	2 €	15 €	20 €
Plus de 900 €	0 €	17 €	22 €

Des aides communales peuvent être déduites du coût du séjour.

**Tout dossier incomplet sera refusé !!!**

## CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

- ▶ Par chèque bancaire à l'ordre de REGIE SPORT JEUNESSE
- ▶ En espèces
- ▶ Par carte bancaire
- ▶ Par chèque vacances

## CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

- ▶ Toute semaine commencée est due.
- ▶ En cas d'absence de l'enfant, le remboursement se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical et d'un relevé d'identité bancaire à remettre au secrétariat animation jeunesse. Veuillez avertir le centre au plus tôt.
- ▶ En cas d'annulation d'inscription, se rapprocher du secrétariat animation de la Communauté de Communes qui statuera sur les modalités de remboursement.

# CONDITIONS DE SÉJOUR AUX CENTRES AÉRÉS

## REGLES DE VIE :

Votre enfant évolue en pleine nature et quelques règles essentielles méritent d'être rappelées :

- ▶ le port du chapeau est nécessaire,
- ▶ avoir une gourde,
- ▶ prévoir une paire de chaussures usagées ou plastique pour les activités nautiques,
- ▶ un maillot de bain (les shorts de bain sont interdits) et une serviette de plage, ainsi que de la crème solaire, **tous les jours** dans le sac à dos.

## IMPORTANT :

**Si vos enfants doivent prendre des médicaments pendant le séjour, vous devrez les remettre aux responsables du séjour (direction ou animateur bus) avec l'ordonnance correspondante, le lundi matin. Vous devrez également nous autoriser à donner le traitement par écrit. En aucun cas, les médicaments ne doivent rester dans le sac de l'enfant.**

Si l'enfant campe, il est nécessaire qu'il dispose :

- ▶ d'une lampe de poche,
  - ▶ d'un duvet de préférence ou drap housse 1 place et couverture,
  - ▶ d'un nécessaire de toilette,
  - ▶ de linge de rechange.
- L'ensemble des affaires et des vêtements **doit être marqué au nom de l'enfant.**

## ATTENTION :

Pour tout enfant qui ne rentre pas seul le soir et qui emprunte le bus, nous tenons à vous informer qu'il sera ramené sur sa structure d'accueil si la personne chargée de le récupérer est absente ou en retard **(le chauffeur de car étant tenu par des impératifs d'horaires et la responsabilité de l'équipe de direction étant engagée).**

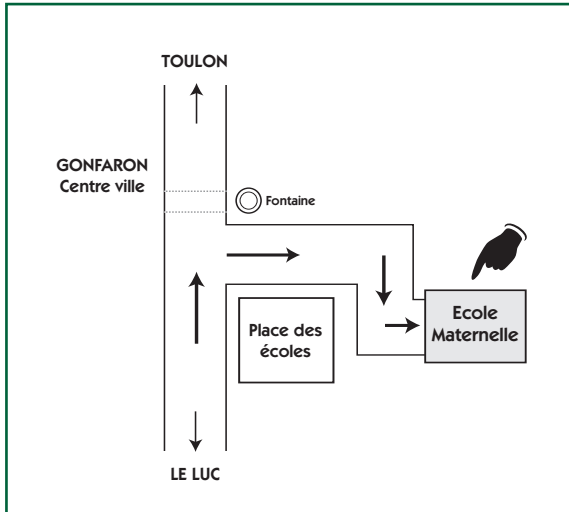
Les directeurs des Centres et l'équipe pédagogique se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou pour un entretien. N'hésitez pas à les contacter.

# Bonnes Vacances

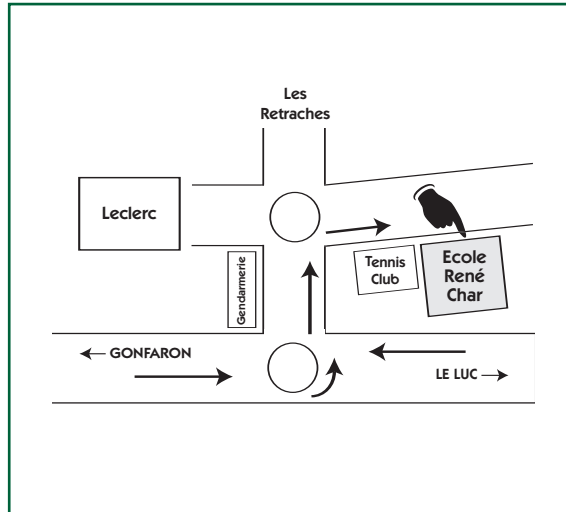
# PLANS DE SITUATION

Une journée **PORTES OUVERTES** est prévue le dimanche 4 juillet de 15h à 17 h sur l'accueil de loisirs des Sigues (pour les 6- 11 ans) et sur les centres maternels (pour les 3-5 ans\*).

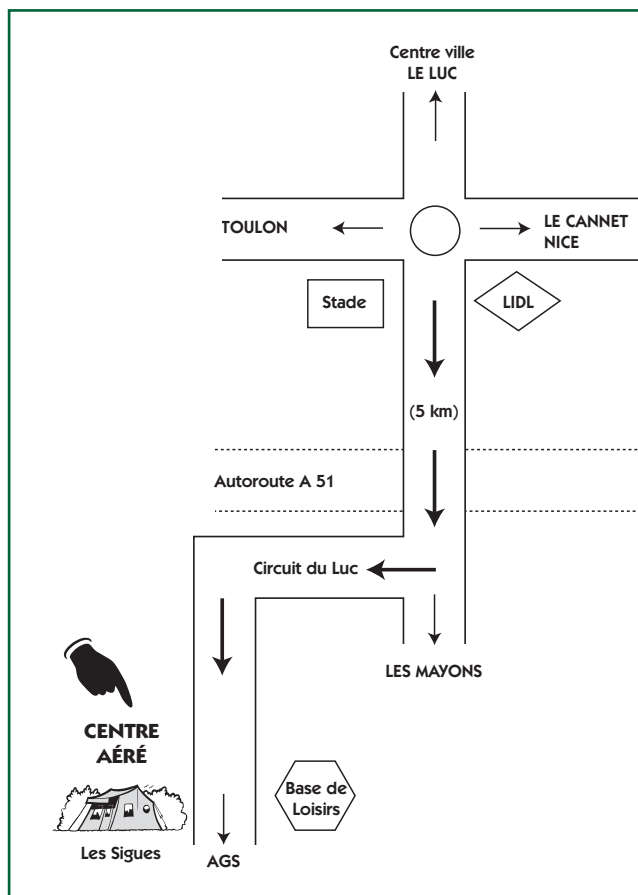
\*soumis à conditions



CENTRE AÉRÉ MATERNEL GONFARON



CENTRE AÉRÉ MATERNEL LE LUC



BASE DES SIGUES